

Bienvenue aux entrants 2015...

Ce bulletin spécial entrants a pour but de donner des informations utiles aux nouveaux arrivants dans l'Académie.

Les adresses, les téléphones, les éléments essentiels de l'Académie, mais aussi la tendance du mouvement intra.

Ce mouvement 2015 sera-t-il « assoupli » par rapport à celui de 2014? Les premiers éléments en notre possession nous laissent un peu dans l'incertitude. D'un côté, bon nombre de postes devraient être remis dans le mouvement suite à la généralisation de la formation à mi-temps pour les professeurs stagiaires mais d'un autre côté nous verrons dans les pages suivantes que les moyens donnés à l'académie ne semblent pas répondre au nouveaux besoins de la rentrée 2015 (Décret sur la rénovation du statut des enseignants du second degré).

Dans l'état actuel de nos connaissances voilà ce qu'on peut dire:

- L'académie de Nice reçoit une trentaine d'ETP (équivalents temps plein) en plus mais la pression en HSA reste très forte... Combien pour l'EPS? Le calibrage des postes n'étant pas encore définitif à ce jour, il est difficile de le savoir.
- Les stagiaires: Pour une grande majorité d'entre eux, ils enseigneront sur la base d'un mi-temps soit 7 ou 8 heures d'EPS + 3h d'AS pendant un semestre
- des mesures de cartes scolaires en collège devraient se dessiner (baisse des moyens alloués aux collèges). Nous attendons les résultats des CTD
- Un projet d'affectation envoyé par SMS a bel et bien disparu
- une situation des TZR qui reste compliquée malgré une amélioration des bonifications liées à la fonction mais toujours pas de stabilisation

La tâche de nos commissaires paritaires «spécialistes es mutations» restera bien difficile eu égard aux difficultés que le rectorat rencontre à proposer un projet de mouvement qui ne soit pas truffé d'erreurs. Cependant, Le SNEP NICE, toujours majoritaire pour représenter les personnels, reste le principal interlocuteur des instances administratives. N'hésitez pas à téléphoner pour avoir de l'aide et des conseils, connectez-vous sur notre site mis à jour régulièrement, pour y dénicher les informations indispensables.

Souhaitons que chaque arrivant puisse trouver une réponse à ses questions et un poste qui corresponde à ses envies... .

Et à bientôt avec nous pour la défense de l'EPS.

Phiou ROGGERONE, Responsable du pôle emploi SNEP NICE

Sommaire:

P1: Edito - Réunions Mut

P2: l'intra 2015

P3: l'académie en bref

P4: Vie professionnelle et syndicale

Sites utiles :

Rectorat de Nice :

www2.ac-nice.fr

Azurnet, site de l'Académie :

www.ac-nice.fr/eps/

Unss :

www.unss.org/

Staps :

www.unice.fr/ufrstaps/

www.univ-tln.fr/

Nos « spécialistes es mut »

Valérie ESPINOSA pour le 06,

Philippe ROGGERONE pour le 83

Votre correspondant académique pour les mutations est **Philippe ROGGERONE** .

Permanences :

Le jeudi de 14 h à 18 h au local SNEP, 264 boulevard de la Madeleine 06000 Nice.

04 93 86 19 52 et 06 63 33 46 55

Par mail aux adresses :

corpo@snepfsu.net (plus pour les mutations).

bureau@snepfsu-nice.net

2 REUNIONS « MUTATION INTRA »

Le VENDREDI 27 MARS 2015 :

♦ **AU SNEP NICE**

264 Av de la Madeleine— NICE
de 16h à 19h

Le VENDREDI 27 MARS 2014 :

♦ **A L'UFR STAPS TOULON**

Université de TOULON LA GARDE
de 16h à 19h

Adressez nous le double de votre demande et vos coordonnées



Site Internet du SNEPNICE
<http://www.snepfsu-nice.net>

Intra 2015: Encore des incertitudes ou nettes améliorations?

Depuis 2003 plus de 84000 postes dans l'EN ont été fermés. La politique de casse du service public menée par Sarkozy est encore présente. Il est encore difficile d'en voir disparaître les effets (HSA, Emplois précaires, remplacement déficitaire, etc..). Depuis 2006, nous avons dû faire face à de nombreuses mesures de carte scolaire et ce malgré l'ouverture d'établissements neufs. Pour les rentrées 2012 et 2013, le Recteur, a dû rendre l'équivalent de 113 puis 80 emplois temps pleins du second degré au ministère. ... En 2014, malgré une vague amélioration, les bienfaits ont été insignifiants et surtout les difficultés concernant le remplacement ont explosé.

En 2015, le Rectorat annonce une trentaine de postes en plus pour le second degré mais il faut rappeler qu'avec les nouvelles modalités de stagiarisation, les postes proposés en plus viennent à peine combler les heures laissées vacantes.



Beaucoup d'incertitudes demeurent.



Certes, les moyens semblent légèrement augmentés mais attention lorsqu'on regarde de plus près, nous constatons que, dans le cadre de la répartition des moyens, les collèges, une nouvelle fois, subissent une dégradation de leurs dotations sans précédent. Concrètement, cela se traduit par la fin, quasi généralisée, des dispositifs qui permettaient de gérer l'hétérogénéité (groupes, dédoublements, heures en plus...) mais aussi par des mesures de carte scolaire. Les CTD n'ayant pas encore eu lieu, il est difficile d'en avoir une idée très précise. Mais où vont les moyens? Et bien, on se rend compte que les lycées voient leur dotations réévaluées mais sans pour autant leur amener un confort bien plus grand. En effet, ces moyens supplémentaires viennent essentiellement répondre aux nouveaux besoins créés par la réforme du statut (pondération...). Donc, il n'y aura pas forcément beaucoup de créations de postes.

En conclusion, s'il y'a une amélioration de l'offre lors du mouvement intra ce sera, sans doute, grâce à la récupération des postes qui étaient bloqués pour les stagiaires 20 heures, jusqu'à maintenant. Nous serons attentifs à ce que les Inspecteurs d'Académie n'en profitent pas pour les fermer en proposant à la place des BMP et des HSA. Quoiqu'il arrive, le mouvement ne sera pas aussi fluide que nous pourrions l'espérer.

Dès que cela sera possible, nous afficherons sur le site une liste la plus complète possible des postes vacants pour le mouvement.

Les établissements REP+ et REP qui bénéficient du même traitement que les anciens APV

Etre affecté sur ce type d'établissement relève d'une démarche volontaire. En conséquence, aucun enseignant ne peut y être nommé s'il ne l'a pas expressément demandé. Seule la demande sur l'établissement en REP+ et APV (non REP) est considérée. Les bonifications (entrée et sortie) étant différentes sur ces deux types d'établissement pour cette rentrée 2015 (consulter la circulaire 2015)

Pour le 06:

- Collège Louis NUCERA à Nice (REP+)
- Collège Maurice JAUBERT à Nice (APV,)
- Collège Jules ROMAINS à Nice (APV,)
- Collège Pablo PICASSO à Vallauris (APV)

Pour le 83:

- Collège Henri WALLON à la Seyne Sur Mer (REP+)
- Collège La Marquisanne à Toulon (APV,)
- Collège M. Genevoix à Toulon (APV,)

Ouverture du serveur et circulaire

L'ouverture du serveur est prévue du **mardi 17 mars 2015 à 8 h 00** au **jeudi 2 avril 2015 à 8 h 00**

La circulaire est consultable sur le site du SNEP NICE. Le rectorat met à disposition un guide pratique sur son site. La saisie des vœux se fait par SIAM accessible à l'adresse suivante: www.education.gouv.fr/iprof-siam . ATTENTION: la saisie se fait avec un code qui vous est personnel pensez à le noter pour ne pas l'oublier!!.

Un nombre relativement important de communes n'ont sur leur territoire qu'un seul d'établissement, si bien que les vœux "ETB" et "COM" pourraient se confondre, il n'en est rien en ce qui concerne les bonifications à caractère familial qui ne s'appliquent que sur les vœux " larges". (COM, GEO; DEPT; ou ZRD)

Les demandes pour le Var ayant fortement baissé l'année dernière, nous avons constaté avec étonnement une forte baisse de la barre d'entrée dans ce département. Cela nous amène à être encore plus prudents que d'habitude sur nos prédictions et nous pousse à vous conseiller de vous rapprocher de nous pour étudier chacun de vos vœux avec beaucoup d'attention.

La situation familiale et situations de handicap sont les priorités nationales dites « légales » et qui méritent votre attention particulière. Les demandes de temps partiels doivent être adressées aux chefs d'établissements aussitôt après votre affectation définitive. Nous vous rappelons que votre affectation n'est définitive qu'après la tenue de la FPMA qui se tiendra:

le Mardi 16 juin 2015 à 14h30

L'Académie de Nice en bref

L'ACADEMIE DE NICE

Elle comprend **deux départements** :

- Les ALPES-MARITIMES (06), dont les principales agglomérations sont : NICE (préfecture), CANNES, GRASSE, ANTIBES, MENTON.
- Le VAR (83) avec TOULON (préfecture), DRAGUIGNAN, HYERES, FREJUS, ST RAPHAEL, BRIGNOLES.

Les villes sont essentiellement concentrées sur le littoral méditerranéen. L'arrière-pays est montagneux, vert, mais aussi rocailloux. Le tourisme est la ressource principale de la région, et la population augmente terriblement pendant la saison estivale.

Les moyens de communication :

- 1 ligne principale SNCF reliant MARSEILLE-TOULON-NICE (TGV), Quatre secondaires une NICE-TENDE , une autre NICE- DIGNE (Train des pignes) et une CANNES-GRASSE. Pour le Var, une TOULON-HYERES
- 2 Aéroports situés à NICE (international), et à TOULON-HYERES (national)
- Des ferry en partance pour la Corse depuis NICE et TOULON
- l'Autoroute A8 (MARSEILLE-AIX-NICE), l'A50 (MARSEILLE-TOULON), et l'A57 (TOULON-NICE), sont les grands axes routiers

La vie sportive

De par la configuration géographique beaucoup d'activités de plein air sont praticables (Ski, randonnées, VTT, escalade, eaux vives, plongée, voile, tennis, golf, « farniente », etc...).Elles se pratiquent aussi dans des centres agréés (informations auprès de DRJS et aux Conseils généraux). Les autres activités traditionnelles sont bien sûr aussi représentées.

L'administration

Rectorat : 53, avenue Cap De Croix. 06100 NICE. Tel : 04 93.53.70.70
Inspection Académique : 53, avenue Cap de Croix. 06100 NICE.tel : 04.93.72.63.00
Rue Montebello. 83100 TOULON. tel : 04. 94.09.55.00

LES CONDITIONS PROFESSIONNELLES



L'inspection Pédagogique

Nos inspecteurs pédagogiques Régionaux (IPR) sont Mme MEYNARD, Mme RAYBAUD , Mr DUTARD . Ce sont 3 IPR qui gèrent l'EPS dans académie. Ils se sont répartis en zones géographiques et sont responsables de l'évaluation et de l'attribution des notes pédagogiques de tous les enseignants d'EPS. Avec 3 IPR à temps complet les retards d'inspection s'amenuisent.

Les établissements

Ils sont répartis en bassins qui sont tributaires des grandes agglomérations de l'Académie. On dénombre 107 établissements publics dans le 06 (22 lycées, 13 LP, 72 collèges) et 94 (17 lycées, 7 L.P, 70 collèges). Ceux du Var sont assez pauvres en installations sportives. 6 vont être classés en REP+ (3 dans le var et 3 dans le 06), 8 autres en REP (dont le CLG Pablo Picasso qui conserve pour le moment les bonifications APV)

L'université

2 centres universitaires : Université de NICE-SOPHIA-ANTIPOLIS, Université de TOULON-LA GARDE. Un UFRSTAPS est en place à l'Université de NICE (261, Route de Grenoble. tel : 04 92.29.65.14), où les formations proposées vont de la préparation du CAPEPS, jusqu'à celle de maîtrises fondamentales ou professionnelles. (<http://www.unice.fr/ufrstaps/>)

L'UFRSTAPS s'est également implanté à TOULON (Master 1 et 2). : (<http://www.univ-tln.fr/>) . L'ESPE est en pleine réorganisation étant donné que le centre Georges 5 est amené à disparaître très rapidement.

L'UNSS

Serge MORIZOT est directeur régional. Deux directeurs départementaux sont sous son autorité (Manuel DUREUIL pour les AM, Laurent LABAUNE pour le Var). Près de 28 000 licenciés, issus de 250 AS (en comptant les établissements privés), participent au sport scolaire, organisé par districts. Deux Assemblées générales se tiennent en début (Projet de district), et fin d'année (Bilan). Les sports collectifs, le badminton et désormais l'escalade sont les APS les plus représentées. En lycée des journées challenges sont organisées.

Les Emplois

Tu vas être nommé(e) sur un poste fixe : il faudra signer ton PV d'installation à la rentrée, mais nous te conseillons de prendre contact avec ton établissement rapidement en particulier en ce qui concerne les emplois du temps, les coordonnées sont accessibles sur azurnet.

Tu vas être Titulaire en zone de remplacement : (TZR) affecté dans une zone. Il convient au plus vite d'envoyer tes vœux préférentiels par courrier au Rectorat de Nice. À la mi-juillet tu connaîtras ton établissement de rattachement administratif (RAD) . Celui ci ne sera pas ton affectation. Tu pourras demander un affectation à l'année (AFA) ou une fonction en remplacement de courte durée (REP). Ces vœux ne sont qu'indicatifs et pour raisons de services et de barèmes, ceux-ci ne seront pas forcément suivis. L'affectation des TZR se tient vers le fin Aout (phase d'ajustement).

Depuis 2003 il n'y a que 2 zones par département dans le 06 (Rive droite et Rive gauche) et 4 dans le Var (Var ouest (Toulon et La Seyne) , Var est (Hyères et environ), var intérieur (Brignoles et Draguignan), var côtier (Fréjus St Raphaël)) .

N'oubliez pas de nous adresser le double de votre demande et vos coordonnées

La Vie professionnelle et syndicale de l'Académie

LA VIE PROFESSIONNELLE

Ces dernières années, les recteurs ont été mis sous pression afin de récupérer le maximum de postes, souvent en plus des tentatives de « gavage » des collègues avec des heures sup. Ce sont les forfaits UNSS et la coordination qui trinquent (raffe systématique des forfaits TZR), sans débat aucun, afin de faire face aux « besoins de suppressions » de postes d'enseignants dans le second degré. Avec la parution du décret UNSS bien des situations ont pu être réglées relativement rapidement !! Nous avons tout de même dû intervenir à de multiples reprises car les inspections académiques avaient mal préparé la rentrée et cette année encore, nous savons que rien a été fait pour éviter ces écueils. Vous devrez donc réagir très vite, en nous contactant, si vous constatez, à la rentrée, la non attribution de votre forfait AS qui est un droit quelque soit votre situation.

Dans notre académie le sport scolaire c'est :

- Plus de 28 000 élèves licenciés (73% en collège, 20% en lycée et 6,5 % en LP) et plus de 900 000 au plan national
 - 253 associations sportives
 - 1051 professeurs d'EPS animateurs
- 839 jeunes officiels formés

C'est aussi 38% de jeunes filles pratiquantes, près de 8000 en collège, 2000 en lycée et 450 en lycée professionnel, faisant en cela de l'UNSS la plus importante fédération sportive féminine.

LA VIE SYNDICALE

Le SNEP NICE est le syndicat représentatif (+ de 85 % aux dernières élections professionnelles) des professeurs d'EPS. Il compte environ 300 syndiqués. Il a désormais 8 sièges sur 9 pour la CAPA des profs et CE d'EPS. Le SNEP a aussi deux représentants dans la CAPA des agrégés. Il intervient aussi bien pour les révisions de note administrative, les promotions, les avancements, les mesures de carte scolaire (création et suppression de postes), les équipements, le mouvement. Il veille à l'application de la "règle du jeu" pour tous en fonction des textes et du barème.

Tous les trimestres au minimum, il publie un bulletin d'information, et participe à ceux de la FSU départementale, qui t'informent sur les événements de l'Académie ou des départements.

Depuis plus de 10 ans il s'est doté d'un site sur le net à l'adresse suivante: <http://www.snepfsu-nice.net> et 2 adresses mail : bureau@snefsu-nice.net et corpo-nice@snefsu.net (plus pour les mutations et le corpo).

Le SNEP-NICE est composé d'un conseil académique qui se réunit une fois tous les deux mois. Pour des raisons de fonctionnement et de distance, les bureaux départementaux se réunissent plus fréquemment et organisent des AG ou des conseils départementaux ouverts à tous les adhérents. Des responsables de secteurs sont répartis dans toute l'Académie. Ces instances syndicales sont ouvertes et nous t'y accueillerons volontiers.

Alors avec toutes ces informations, nous te souhaitons la bienvenue et n'hésite pas à nous contacter pour tous problèmes relatifs à ton installation.



ORGANIGRAMME ACADEMIQUE		ORGANIGRAMME 06		ORGANIGRAMME 83	
SECRETARIAT ACADEMIQUE	Cathy Boissin Carline Heraud Florent Pons	SECRETAIRE 06 :	Pierre Marc Pillot Colas Mouton	SECRETAIRE 83 :	Gerard Permingeat Fabienne Raimbault Brigitte Rebout Amar Guendouz Christophe Mendoz Sophie Caumon
Trésorière acad	Patricia Gianni			trésorière 83	Granet Valerie
CTA	Florent Pons	CTD	Pierre Marc Pillot	CTD	Amar Guendouz
CORPO	Phiou Roggerone	comité médical	Valérie Espinosa Muriel Bissaconi	comité médical	Marc PASTOR Brigitte REBOUT
STAGIAIRES	Carline Heraud				

COMMISAIRES PARITAIRES	VAR	ALPES MARITIMES
PROFS/AE/CE/MA/TZR/stagiaires	Phiou ROGGERONE (resp des CP) Franck GONZALVES (secteur DRAGUIGNAN) Marc PASTOR (secteur HYERES) Audrey GUYIESSE (secteur BRIGNOLES) Michèle ASTESENA (secteur TOULON) Brigitte REBOUT (secteur Ouest var) Nathalie LEBault (secteur Fréjus St Raphaël) Philippe LEBault (ESTEREL) Myriam CASABIANCA (Pays de FAYENCE)	Marc SALOMON (HAUT PAYS) Colas MOUTON (GRASSE) Valérie ESPINOSA (CANNES) Stéphanie SALOMON (MENTON NICE) Julien FERRAPIE (ANTIBES) Sylvie Anne VALLEE (CAGNES) Florent PONS (NICE) Florence POLONIO (ST LAURENT)
AGREGES	BERENGUIER Marc—ROYER Aurélie	